



AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
Aux personnes et contribuables de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité qu'il y aura séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, le **lundi 10 août 2026 à 19 h 30**.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Lot numéro 5 146 011 du cadastre du Québec (357, avenue Pie-X)

Demande de dérogation mineure portant le numéro 2026-07-0013 et ayant pour objet, si la demande est accordée, de permettre :

- Le lotissement de deux terrains d'une superficie inférieure aux 1 500 mètres carrés de l'article 3.2.1 du règlement de lotissement numéro 131-2026 ;
 - Terrain 1 d'une superficie approximative de 1 238 mètres carrés (+/- 10%)
 - Terrain 2 d'une superficie approximative de 1 097 mètres carrés (+/- 10%)
- Le lotissement d'un terrain d'une largeur inférieure au 25 mètres de l'article 3.2.1 du règlement de lotissement numéro 131-2026 ;
 - Terrain 2 avec une largeur approximative de 20 mètres (+/- 10-%)

TOUT INTÉRESSÉ POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE.

DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 17 juillet 2026.

Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Katherine Beaudoin, domiciliée à Warwick, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint le 17 juillet 2026 sur le site Internet de la Municipalité, conformément au règlement 079-2021

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 juillet 2026.

Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et Greffière-trésorière